

## AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/15/0111 du 25 septembre 2020 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la construction et l'exploitation de la station d'épuration d'Urspelt au nom et pour compte du Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaires du Nord (SIDEN).

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 2 octobre 2020

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER